

BRÈVES DU CSE

| JUILLET 2024 |



Suite à une doléance **personnelle** d'un élu très insistant, la Direction instaure une nouvelle contrainte dure pour les salarié(e)s en **intercontrat**. Ainsi, il est attendu de leur part de répondre à leur manager par mail / téléphone / Teams sous un **délai maximal de 15 minutes**. La CFE-CGC déplore cette régression causée par une personne au détriment de tous.

Renouvellement du prestataire pour le site du CSE avec possibilité de rompre le contrat après 1 an. Cela laisse un **sursis** aux membres du CSE qui réfléchissent à un **nouveau prestataire**.



Le CSE rend un avis sur le projet d'évolution de la charte informatique relatif à l'**intelligence artificielle** (nous en parlons dans notre Brève de mai). Pragmatique, le CSE reconnaît comme **incontournable** l'arrivée de l'IA dans l'entreprise mais émet des **réserves** sur les sujets de **confidentialité des données**.

Félicitations aux nouvelles et nouveaux **Représentant(e)s de Proximité** élu(e)s !

Le mandat vous intéresse ? Contactez-nous !



Un procès a été intenté par Scalian contre le CSE sur des sujets de **fonctionnement interne** du comité. Certains faits reprochés par la Direction l'ont aussi déjà été par des élus, nous espérons donc que ce procès amène à des **clarifications bénéfiques au bon fonctionnement du CSE**.

Cependant, nous jugeons problématique et questionnable l'enveloppe de **1600€ votée à deux élus** pour leurs frais dans cette histoire, quand tout se fait normalement en distanciel, et qu'il aurait pu être voté un remboursement des frais justifiés et sans enveloppe précise !



SCALIAN

L'actualité Scalian,
par les salariés :



SCALIAN.FIECI-
CFECGC.ORG



Le CSE d'août est raccourci et proche de septembre, nous combinerons donc les deux prochaines brèves. Bonnes vacances !

